



exercer mon droit au compte ?

Par **rvb75**, le **09/12/2022** à **22:56**

Bonjour, après avoir perdu mon travail je me retrouve avec un découvert.
la banque à ainsi bloqué ma carte et tout moyen de retrait.
je voudrai donc savoir si dans ces circonstances, je peux exercer mon droit au compte auprès de la banque française ??
Car j'ai lu qu'il faille ne pas avoir de compte.
Ne pouvant utilisé le mien, est ce que je rentre dans cette condition ??

merci de votre retour.
Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **10/12/2022** à **07:12**

Bonjour

Les infos sur le droit au compte... <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2417>

[quote]la banque à ainsi bloqué ma carte et tout moyen de retrait[/quote]
Normalement, c'est une situation provisoire, vous pouvez retrouver la possibilité de retirer dès régularisation... En tout cas, mon conseil est de ne jamais enterrer le problème, il faut toujours tenter un arrangement, car Si la banque prononce une interdiction bancaire, ce sera encore pire et pour plus longtemps.

Par **youris**, le **10/12/2022** à **09:38**

bonjour,

pourquoi parler de droit au compte puisque vous avez déjà un compte.

comme votre compte est à découvert, vous ne pouvez pas retirer de l'argent.

si votre compte reste à découvert plus 90 jours, la banque doit vous proposer un crédit.

salutations

Par **rvb75**, le **10/12/2022** à **10:04**

Merci à [Marck_ESP](#) et au modérateur de votre réactivité.

J'ai envoyé un recommandé dont j'attends le retour mais je n'ai eu depuis plus de 5 Mois aucune proposition de credit (?)

Merci de vos réponses.